

NOTE DE SERVICE N° 014 /2023/DRE-M
relative à l'exclusion de Monsieur TCHONTO Essolakena M'Boumoua
de tous les établissements scolaires de la région.

Les relations sexuelles avec les apprenants sont prohibées et les auteurs de ces actes doivent être sanctionnés. A cet effet, sur instruction, des séances de sensibilisation sur la loi N° 2022-020 du 02 décembre 2022 portant protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel sont organisées dans tous les établissements scolaires de la région. Malheureusement, Monsieur **TCHONTO Essolakena M'Boumoua**, enseignant de spécialité HISTOIRE/GEOGRAPHIE, précédemment en service au CS LE BON (IESG ANEHO), s'est rendu coupable de relations sexuelles avec une élève qu'il a mise enceinte. L'intéressé a reconnu être l'auteur de la grossesse.

Par conséquent, j'instruis tous les chefs d'établissements de tous les ordres d'enseignement de la région à prendre toutes les dispositions afin que le mis en cause ne soit pas recruté comme enseignant dans aucun établissement scolaire.

Par ailleurs, je demande que la copie de la présente note de service soit remise aux comités des parents d'élèves des établissements pour large diffusion.

Les chefs d'inspection sont tenus de veiller au respect du contenu de la présente note de service.



Tsévié, le

La Directrice Régionale de l'Éducation,


Adjoa Nono GBEGBE